**INSTALLATION des LAURÉATS au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)**

 **Dossier Technique**

**Le CEBNF de l’ACVDED offre aux jeunes les bases pour se développer avec une contribution de 10000 Ffa (15 €) par année scolaire.**

**La formation professionnelle initiale** au sein des CEBNF est réduite à DEUX ANS.

Suivant la directive de la **Direction Régionale de la Jeunesse et de la Promotion de l’entrepreneuriat des jeunes du NORD (** **DRJPEJN )** ce sont les formateurs qui conseillent les élèves pour se présenter à l’examen qui est organisé par la **DRJPEJN** ,qui n’est pas gratuit et se déroule sur deux jours et oblige parfois à des déplacements car les centres d’examen ne sont pas tous à Ouahigouya. L’éducation étant « non formelle » c’est-à-dire adaptée aux élèves, ceux-ci peuvent devoir bénéficier d’une année supplémentaire pour se perfectionner avant de se présenter à l’examen.

**Fin d’année scolaire 2018-2019 : 10 élèves se sont présentés en ‘‘coupe-couture’’, 6 ont obtenu le CQP.**

**L’A.C.V.D.E.D. comptabilise 13 lauréats reçus au CQP coupe couture pour l’année 2020.**

**La DRJPEJN** a remis un document présentant **les actions et**  **dépenses pour l’accompagnement à l’installation des élèves reçus en coupe couture** Cet accompagnement comprend, après un stage réalisé en entreprise :

Un kit d’installation (machines, matériel, mobilier) en fonction de la filière, pour la coupe-couture 602 € , Un fonds de roulement de départ : 76 €

* Un renforcement des capacités de gestion en micro-entreprise :
* Le suivi appui-conseil au bénéficiaire pendant 6 mois

Les deux derniers points étant organisés par les formateurs de la **DRJPEJN** selon devis .

Soit un **TOTAL de 675 € par personne pour 10 élèves installés (6750€ )**

**Conditions d’attribution de la bourse d’installation :**

**L’association attribuera la bourse à tous les lauréats au CQP qui s’installent à leur compte.**

**Modalités d’attribution et sécurisation des aspects financiers :**

* Le CEBNF achète tous les kits d’installation (achats groupés, meilleur marché, qualité du matériel, et égalité entre les bénéficiaires) et fait signer à chaque bénéficiaire le reçu de ce matériel. En cas de non installation, le bénéficiaire devra restituer le matériel au CEBNF.
* Lorsque le bénéficiaire aura justifié son installation, il perçoit le fonds de roulement
* Le CEBNF paiera les formateurs et accompagnateurs de la Direction Régionale sur Facture.

**BUDGET PREVISIONNEL**

Année d’installation filière nombre de bénéficiaires montant total

**2021 couture 6 x 675 € 4 050 €**

**2022 couture 10 x 675 € 6 750 €**

**2023 couture 10 x 675€ 6 750 €**

 **TOTAL POUR LES 3 ANNEES : 17 550 €**

**Documents justificatifs aux financeurs** :

* Copie du CQP du bénéficiaire
* Copie du reçu du matériel
* Copie de l’attestation d’installation et copie du reçu du fonds de roulement
* Attestation de la formation en gestion et de l’appui conseil de la Direction Régionale